

## TEXTES ANTIQUES LATIN ÉPREUVE COMMUNE : ORAL

**Louis AUTIN, Lorène BELLANGER, Simon CAHANIER,  
Pierre DESCOTES, Pauline DUCHENE, Judith ROHMAN**

**Coefficient de l'épreuve : 3**

**Durée de préparation de l'épreuve : 1 heure 30**

**Durée de passage devant le jury : 30 minutes**

**Type de sujets donnés :** un court extrait (env. 60-70 mots) à traduire, dans un texte n'appartenant pas au corpus ; un extrait d'une des œuvres figurant au corpus, fourni dans la version bilingue de la CUF, à commenter.

**Modalités de tirage du sujet :** tirage au sort entre 2 enveloppes contenant chacune un sujet.

**Liste des ouvrages généraux autorisés :** Dictionnaire de mythologie, atlas.

**Liste des ouvrages spécifiques autorisés :** un dictionnaire latin-français (*Gaffiot*). Chaque sujet comporte un titre, des mots de vocabulaire, éventuellement une indication historique ou contextuelle

Sur les 28 candidat.e.s ayant passé cette épreuve à l'oral, 7 ont été admis.e.s cette année, ce qui montre l'intérêt de cette nouvelle épreuve pour celles et ceux qui se sentiraient fragiles en traduction et pensent pouvoir davantage démontrer leurs compétences avec une épreuve laissant une plus large place au commentaire. Cette année, comme déjà l'année dernière, plusieurs candidats ont commis une erreur au moment de leur inscription et ne l'ont découverte qu'au moment de l'oral (à un moment où le jury ne peut absolument plus rien pour eux...) : nous recommandons donc aux candidats et candidates la plus grande vigilance quant à l'intitulé de l'épreuve sélectionnée au moment de faire leur choix.

L'épreuve de Textes antiques latins consiste en effet elle aussi en une traduction et un commentaire, mais de deux textes différents, dont le second est tiré d'une œuvre du corpus et fourni dans une édition bilingue qui permet de consulter la traduction et éventuellement de vérifier d'autres passages de l'œuvre. Les deux textes s'inscrivent dans la thématique. Le texte à traduire étant plus court que pour l'épreuve de Traduction et commentaire (où le même texte est à traduire, puis commenter), le jury s'attend à ce que les candidats et candidates fournissent ensuite un commentaire conséquent, qui prenne en compte l'ensemble du passage proposé. Le temps de parole global de l'épreuve est réparti entre à peu près 20 minute pour le candidat ou la candidate, et une dizaine de minutes pour le jury.

Les prestations de cette session ont été très hétérogènes, aussi bien en traduction qu'en commentaire et les remarques qui ont été faites pour l'épreuve de Textes antiques latins à l'écrit sont aussi valables pour celle-ci.

La partie **traduction** a souvent posé des difficultés, mais a aussi donné lieu à de très bonnes prestations, témoignant d'une bonne maîtrise de la langue latine. Certain.e.s candidat.e.s ont aussi été très réactifs au moment de la reprise, ce que le jury a valorisé.

En **commentaire**, malgré une traduction parfois imparfaite, certaines personnes ont été en mesure de proposer des analyses correctes, voire très bonnes, ce qui montre l'intérêt de cette épreuve par rapport à l'épreuve traditionnelle. Cela n'a cependant pas toujours été le cas. On a vu, plus rarement, des traductions parfaites suivies d'un commentaire insuffisant ou trop court, sans doute parce que trop de temps de préparation avait été consacré à la partie traduction : il faut l'éviter en s'attachant à la gestion du temps de préparation (1h30), car la majeure partie de la note porte sur le commentaire.

Le jury n'a pas de préférence entre commentaire linéaire et commentaire thématique, mais les candidat.e.s doivent exprimer clairement dans leur introduction le type de plan choisi. En effet, le terme "parties" ayant été parfois utilisé pour décrire les mouvements du texte, le jury a parfois compris que le candidat proposait un commentaire thématique alors que celui-ci suivait en réalité l'ordre du texte. D'autres fois, les thématiques elles-mêmes étaient en réalité circonscrites à des passages successifs et distincts du texte, ce qui revenait à commenter linéairement le texte. Dans un cas comme dans l'autre, le flou jeté ainsi sur la méthode adoptée est préjudiciable à la bonne compréhension des analyses. Par ailleurs, même dans le cas d'un commentaire thématique, il est judicieux de commenter la structure générale du texte. La problématique adoptée mériterait elle aussi d'être adaptée au passage donné, car elle pourrait souvent convenir à n'importe quel texte de l'œuvre au programme : par exemple, sur la *Pharsale* de Lucain, certaines personnes ont systématiquement évoqué le lien entre guerre civile et dégradation des mœurs, pour des passages contenant des aspects beaucoup plus spécifiques à mettre en avant.

Il est bien évidemment pertinent de convoquer des concepts pour interpréter l'extrait donné, mais le jury appelle à se garder de plaquer des grilles d'analyse sans vérifier préalablement qu'elles sont bien adaptées à l'extrait proposé. Il a ainsi été beaucoup question de "dramatisation" sans que ce soit toujours pertinent. Certaines théories philosophiques non seulement ne s'appliquent qu'imparfaitement à des textes littéraires, mais encore n'en couvrent pas tous les aspects. Le jury a aussi constaté une tendance à qualifier un peu automatiquement d'"épiques" ou de "cosmologiques" tous les passages de Lucain qui ont été donnés. Même pour une œuvre au programme, c'est le commentaire stylistique et littéraire qui prime et les principaux aspects du texte doivent être couverts par lui. Le jury a néanmoins constaté que, malgré certains commentaires témoignant d'une connaissance des œuvres du corpus très insuffisante, celle-ci était globalement assez bonne : des candidat.e.s ont ainsi été capables de convoquer des éléments d'analyse tout à fait pertinents et bien utilisés, sur Plaute notamment, ce que le jury a valorisé.

D'une manière générale, le jury trouve que les candidat.e.s ne proposent pas assez de micro-lectures et de remarques stylistiques. Il faut éviter de survoler le texte : s'il n'est bien sûr pas possible, dans le temps donné, de tout commenter mot à mot, se concentrer sur quelques passages choisis permet de montrer la maîtrise des outils du commentaire littéraire et de mettre en lumière de façon très précise comment les enjeux du texte s'incarnent dans une langue et un style particuliers. Il ne faut par ailleurs pas oublier de traduire les citations commentées, soit de

manière personnelle, ce qui est mieux, soit, par exemple en cas de manque de temps, en reprenant la traduction de l'édition fournie. D'une manière générale, le jury apprécie les remarques portant sur la langue, ainsi que le fait que les candidat.e.s parviennent à naviguer entre latin et français et proposent des remarques stylistiques judicieuses. Même si cette épreuve comprend moins de traduction, elle reste technique : il s'agit de maîtriser une œuvre latine, les idées qu'elle défend, en s'appuyant sur des concepts précis, le contexte historique, des éléments de la culture gréco-romaine. Ce nouvel exercice (depuis deux ans) ne doit pas être l'occasion d'un verbiage facile : il s'attache à expliquer le texte rigoureusement et précisément.